



Les points-clés de l'accord entre Croatie, Chypre, France, Allemagne, Italie, Malte, Portugal, Slovénie, Espagne, Grèce, et la Commission européenne

Xylella fastidiosa (Xf) est une grave menace mondiale pour les végétaux et une priorité pour l'UE. Des mesures d'urgence strictes sont déjà en place et régulièrement mises à jour. La situation est très contrastée dans les territoires touchés (Italie, France, Allemagne et Espagne). L'éradication reste le premier objectif ; lorsqu'elle n'est plus envisageable, une stratégie active d'enrayement doit être mise en œuvre, pour protéger le reste du territoire.

Nous avons bâti une feuille de route pour renforcer les mesures déjà en place, en particulier :

✓ **Améliorer les connaissances au sujet de Xf**

- des actions de recherche appliquée et rapide sont nécessaires, en particulier sur les méthodes de diagnostic ou la définition de bonnes pratiques agricoles de prévention ;
- la mise en place rapide du Laboratoire de référence de l'UE est nécessaire ;
- l'analyse de risque phytosanitaire de janvier 2015 de l'EFSA doit être mise à jour ;

✓ **Renforcer la surveillance et améliorer les mesures de gestion**

- une surveillance intensive est cruciale pour une détection précoce et une action rapide ;
- les lignes directrices UE doivent être mises à jour, les outils de terrain doivent être améliorés avec une coordination européenne, en incluant la télédétection ;
- la Commission organisera un groupe d'échange de pratiques et d'outils, prenant en compte les conséquences économiques, environnementales et sociales. L'interdiction temporaire du mouvement et plantation de certains végétaux peut être une option ;
- les mesures d'éradication doivent être rapides, avec des procédures administratives adaptées ;
- la stratégie d'enrayement doit prendre en compte les conséquences sur les écosystèmes, la société et l'économie locale, et le risque particulier de recombinaison ;

✓ **Renforcer les actions de sensibilisation et de partage d'information**

- les campagnes de sensibilisation, clés pour l'acceptabilité des mesures, doivent être renforcées et faire l'objet de concertation ;
- la Commission rendra publics les résultats de la surveillance, et contribuera à la communication sur la qualité du système européen vis à vis des pays tiers.

La réussite de cette feuille de route est basée sur l'allocation suffisante, en termes humain et budgétaire, par chaque délégation, à tous les niveaux.